

NOTE DE SYNTHÈSE

annexée au compte financier unique 2024
(budget principal CCPO et budgets annexes)

Le compte financier unique :

Le compte financier unique 2024 (CFU 2024) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025. Il permet de contrôler la gestion de la CCPO, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du vote du budget primitif 2024 (BP 2024) et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

La CCPO compte 3 comptes administratifs :

- **Le Budget Principal de la CCPO ;**
- **Le Budget de l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO) :** pour permettre à Solaize, commune extérieure à la CCPO, mais partenaire dans la gestion de l'EMO, une meilleure lisibilité de ses comptes.
- **Le Budget du Val de Charvas :** ce budget assujettis à TVA et permet d'identifier les flux propres à l'extension du parc d'activités du Val de Charvas.

L'exécution budgétaire s'effectue selon deux sections :

Schématiquement, **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente de la CCPO et à l'exercice de ses compétences (voirie, développement économique, hydraulique, érosion, environnement ...).

Par exemple, en dépenses : les attributions de compensations versées aux communes membres, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la CCPO, les prestations de services extérieurs comme les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de ses compétences, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement, les loyers et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

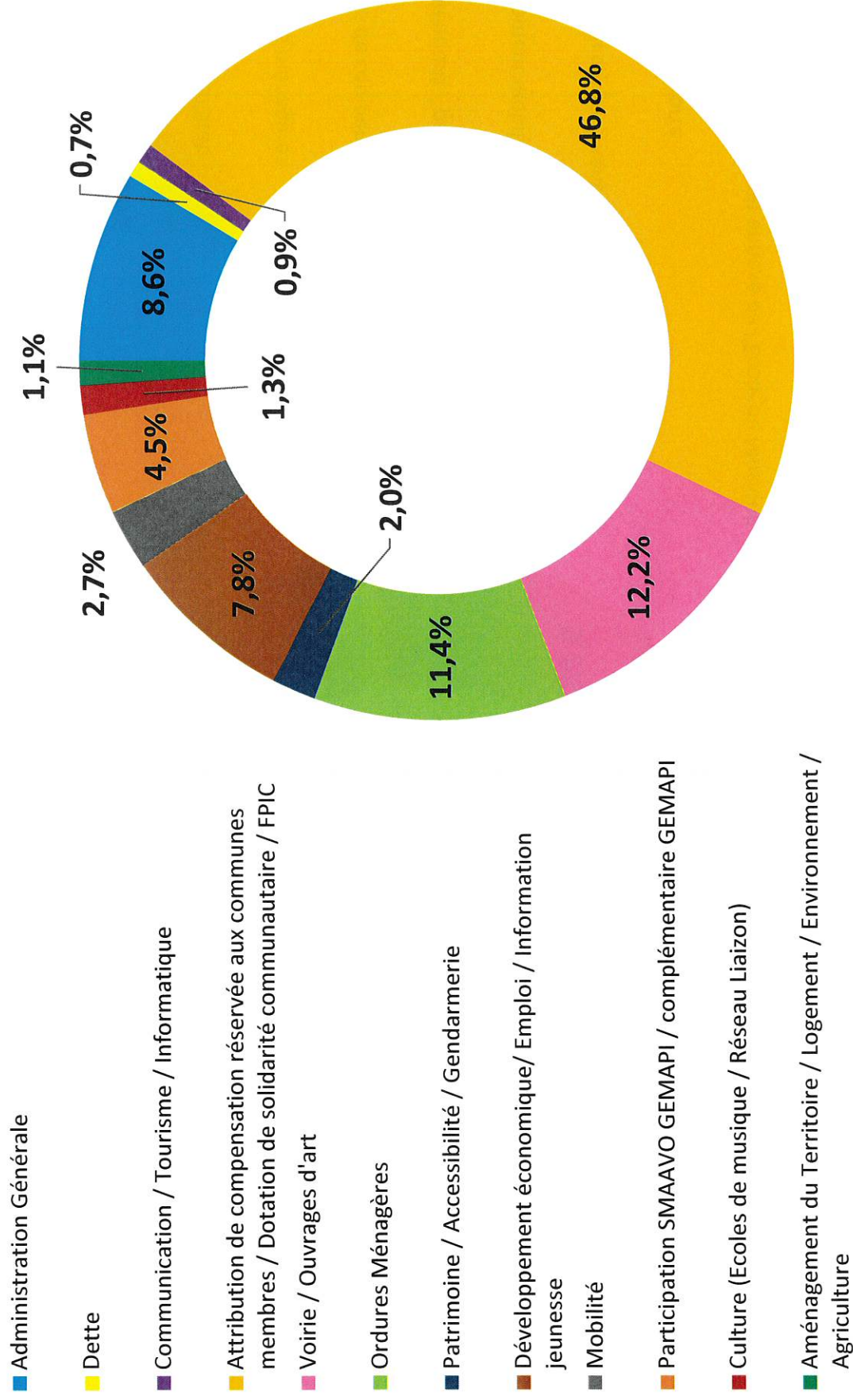
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, le Fonds de Compensation de la TVA, etc.

Budget principal

Budget principal		DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2024	CFU 2024	BP 2024	CFU 2024
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	24 472 873,41	17 783 329,78	24 472 873,41	24 957 078,79
	Section d'investissement	12 905 654,18	4 329 447,05	12 905 654,18	5 824 348,23
Restes à réaliser à reporter en 2025			2 477 999,42		65 000,00

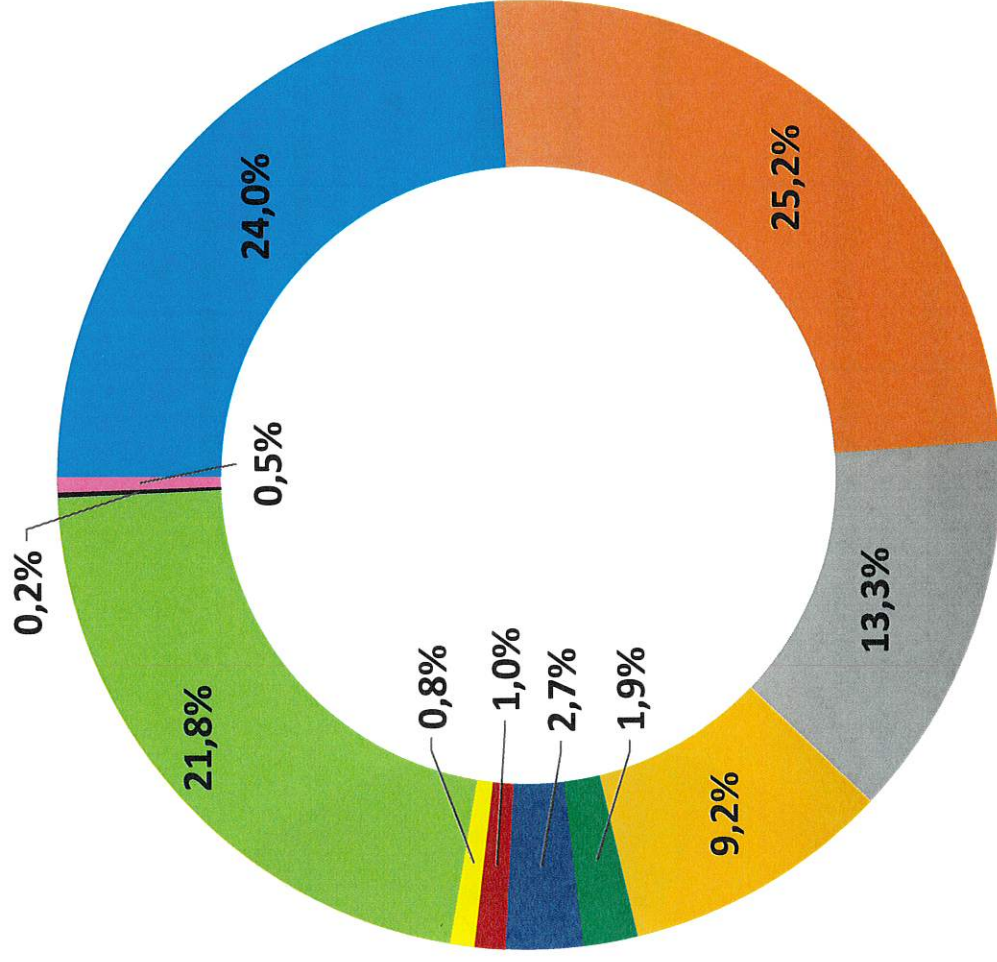
DEPENSES REELLES : 20 929 536 €

Investissement et fonctionnement



RECETTES REELLES : 25 774 475 €

Investissement et fonctionnement



■ Fiscalité

■ Compensation TH et CVAE

■ Dotations de l'Etat

■ Ordures ménagères

■ Fonds de compensation de la TVA

■ Subventions / participations / fonds de concours

■ Versement mobilité

■ Loyer du casernement de la Gendarmerie

■ Excédent reporté

■ Remboursement budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon

■ Diverses (RODP, sinistres, mise à dispo ADS, remboursements divers)

Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Budget annexe Ecole de musique de l'Ozon		DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2024	CFU 2024	BP 2024	CFU 2024
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	352 632,44	346 551,12	352 632,44	352 964,06
	Section d'investissement	39 558,83	12 812,39	39 558,83	40 531,12
Restes à réaliser à reporter en 2025			1 928,00		

Zone Industrielle de Charvas 2

Budget annexe ZI Charvas 2		DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2024	CFU 2024	BP 2024	CFU 2024
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 020 618,64	885 879,97	5 020 618,64	885 880,22
	Section d'investissement	5 020 613,39	885 879,85	5 020 613,39	1 024 729,43

A Saint Symphorien d'Ozon, le 31/03/2025

Le Président, Pierre BALLELIO



